

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION ET DE VÉRIFICATION D'ÉCHAFAUDAGES ROULANTS

EXAMEN D'ADÉQUATION

Points de contrôle	Conforme	Non conforme
Adéquation aux travaux à réaliser L'échafaudage est compatible avec les travaux à réaliser / Hauteur de plancher maximum / Efforts maximum horizontaux de stabilité / Classe de l'échafaudage		
Adéquation aux risques auxquels les travailleurs sont exposés La résistance du sol et la zone d'évolution est suffisante / L'espace libre au sol est suffisant		
La distance aux réseaux existants (électriques notamment) est suffisante		
Le dévers de la zone d'installation et d'évolution est acceptable		
Prise en compte de la météo (en cas d'installation extérieure) Existence d'un système d'alerte météo sur le chantier prenant en compte la vitesse du vent en service ou le travail devra être arrêté et du vent hors service ou l'échafaudage devra être sécurisé.		
Observations		

EXAMEN DE L'ÉTAT DE CONSERVATION

Points de contrôle	Conforme	Non conforme
Structure de l'échafaudage : état Oxydation importante avec diminution d'épaisseur / Amorce de rupture d'une soudure		
Détérioration des verrous de blocage des planchers, longerons, diagonales...		
Déformation engendrant une faiblesse locale d'un élément porteur de la structure		
Déformation des cadres / Trappes manquantes ou défectueuses / Crochets de plateaux déformés		
Détérioration d'un élément (présence de fissure ou trou autres que ceux prévus par le constructeur)		
Déformation des poteaux et plateaux		
Eléments de calage et de stabilisation (roues comprises) Etat (déformation permanente, corrosions, jeux)		
Affichage sur l'échafaudage / Affichage des charges admissibles		
Organisationnel Absence de charge dépassant les limites admissibles		
Présence de la notice du fabricant sur le chantier		
Observations		

EXAMEN DE MONTAGE

Points de contrôle	Conforme	Non conforme
L'ensemble des éléments assemblés provient bien du même modèle d'échafaudage (il est interdit de mélanger des éléments de marque ou modèle différent).		
Les éléments sont bien assemblés selon les préconisations de la notice d'instruction (verrouillage des éléments)		
Les accès sont bien sécurisés		
La protection collective Tous les planchers de circulation ou de travail sont équipés de protection collective continue : - Lisse entre 1m00 et 1m10 par rapport au plancher - Sous lisse à mi-hauteur - Plinthes de 10 à 15 cm		
Verticalité des montants		
Mise en place correcte des éléments assurant la stabilisation		
Observations		

Je soussigné....., agissant pour le compte de la société....., effectue ce jour le procès-verbal de réception et de vérification de l'échafaudage roulant situé Je confirme être en possession des examens requis à savoir : l'examen d'adéquation, l'examen de l'état de conservation et de l'examen de montage (voir ci-dessus.)

Ces examens sont conformes aux exigences de l'arrêté du 21/12/2004. La traçabilité de ces examens et de ce procès-verbal sera formalisée sur le registre de sécurité.

Fait à le/...../.....

Pour faire valoir ce que de droit.

Nom/Prénom + Signature

SOCIÉTÉ UTILISATRICE

Société :

Adresse :

.....

SOCIÉTÉ UTILISATRICE

Société :

Adresse :

.....

DESCRIPTION DE L'ÉCHAFAUDAGE (NON RECOUVERT)

Longueur : Largeur : Hauteur du dernier plateau :

Classes de charge (au m²) : ☐ 2 soit 150 kg ☐ 3 soit 200 kg ☐ autres : soit kg

Conformité :

Marque : Modèle :

Nombre de plateau :

Période estimée des travaux :

Adresse du chantier :

Nature des travaux :

Nom des entreprises autorisées à accéder à l'échafaudage :

.....

CHARGES D'EXPLOITATION
Cf NF EN 1004-1, seul le plateau de travail peut être chargé

CHARGES RÉPARTIES PAR TRAVÉE

Plateau de travail uniquement

Sur le dernier niveau de travail daN/m2

La nouvelle NORME NF EN 1004-1 n'autorise plus le chargement des plateaux intermédiaires.
Ils servent uniquement à la circulation et ne doivent plus être chargés.

TABLEAU DE VÉRIFICATIONS JOURNALIÈRES (à apposer sur la trappe d'accès du 1^{er} niveau)

Marque : Type :

Hauteur : Nombre de niveaux :

Date de la dernière vérification de mise en service ou dernière vérification trimestrielle :
Les examens réalisés ce jour n'ont pas révélé d'anomalies susceptibles de s'opposer au maintien en service de l'échafaudage roulant.

VÉRIFICATIONS JOURNALIÈRES

Date	Observations*	Nom	Signature

*Toute anomalie doit être consignée sur le registre de sécurité de l'établissement et doit être éliminée avant la remise en service de l'échafaudage.
Seules les personnes disposant d'une attestation de compétences délivrée par le chef d'établissement peuvent réaliser ces vérifications.